

ADMISSION EN 6^{ème}



Votre enfant entre au collège – Rentrée scolaire 2026 Informations sur la procédure d'admission.

Madame, Monsieur,

Le passage en 6^{ème} constitue un moment majeur dans le parcours scolaire de votre enfant.

Dans ce contexte, vous trouverez ci-dessous quelques éléments vous permettant de mieux appréhender les différentes phases de la procédure d'orientation et d'affectation, « AFFELNET 6^{ème} » ainsi qu'un flyer et un tableau récapitulatif des démarches à suivre, selon la poursuite d'études envisagées.

Dans quel collège votre enfant sera-t-il admis ?

Deux possibilités :

↳ **Pour un collège public** : vous effectuez la demande via la directrice / le directeur d'école, au moyen des fiches de liaison, volets 1 et 1 bis, (état civil) volet 2 (choix de scolarisation).

- Votre enfant sera affecté dans le collège de secteur du domicile de l'élève (tout autre lieu n'est pas pris en compte : l'école primaire fréquentée, le lieu de travail des parents etc.).
- C'est la directrice académique des services de l'éducation nationale (DASEN), qui affecte les élèves en fonction des critères définis nationalement et localement (sectorisation des collèges).

↳ **Pour un collège privé** : vous devez procéder personnellement à l'inscription de votre enfant.

Qui décide de l'admission d'un élève en 6^{ème} dans un collège public?

C'est le conseil des maîtres de cycle qui prononce le passage en 6^{ème}. Dès que la proposition du conseil des maîtres vous est adressée par la directrice ou le directeur de l'école, vous disposez d'un délai de quinze jours pour communiquer votre réponse. Passé ce délai, l'absence de réponse vaut accord. La proposition vous est alors officiellement notifiée. En cas de contestation, vous pouvez présenter un recours dans un délai de quinze jours auprès de la commission départementale d'appel. La décision prise ensuite par la commission vaut décision définitive.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de mes salutations distinguées.

Pour le recteur, et par délégation,
L'inspectrice d'académie,
Directrice académique des services de l'Éducation
nationale de l'Aveyron



Anne Faurie-Herbert

Pièces jointes :

- Flyer
- Fiche2 (du guide) : Mouvement d'élèves selon la sectorisation actuelle

Lien :

- <https://www.ac-toulouse.fr/orientation-et-affectation-au-college-en-aveyron-125222>